

## UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le service civique permet à des jeunes de 16 à 25 ans de s'engager, pour une durée de 6 à 10 mois, dans une mission en faveur de la collectivité et de l'intérêt général.

Toutes les missions agréées Service civique sont accompagnées d'un tutorat individualisé, d'un programme de formation notamment aux valeurs civiques et d'un accompagnement à la réflexion du projet d'avenir.

Pendant 24 heures hebdomadaires au moins, le (la) volontaire vit une expérience citoyenne et acquiert des compétences professionnelles.

**Ligue de l'enseignement de l'Aude - FAOL**  
Référénts Service civique  
Razika HAMI  
Nathalie SINATORA  
22 rue Antoine Marty  
11000 Carcassonne  
04.68.11.43.00  
vieasso@ligue11.org



# DEVIENS VOLONTAIRE SERVICE CIVIQUE !

Un engagement au service de l'intérêt général



## LE SERVICE CIVIQUE À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Tu as entre 16 et 25 ans ? Tu veux te rendre utile et vivre une expérience unique pour grandir personnellement et professionnellement ?

Ni un emploi, ni un stage, ni du bénévolat, le volontariat est un statut particulier qui te permet de t'impliquer dans une association, sur un projet qui t'intéresse. Le volontaire agit en collaboration avec les membres de l'association mais aussi ses bénévoles, ses partenaires, son public... Le Service civique est un nouveau cadre d'engagement, une étape de la vie qui permet de prendre le temps de la réflexion sur son projet d'avenir tant citoyen que professionnel.

La Ligue de l'enseignement et son réseau d'association peuvent te proposer de consacrer 6 à 10 mois à une cause d'intérêt général tout en bénéficiant d'une indemnisation, d'un accompagnement et de formations.

- ♦ Il est possible d'effectuer sa mission à la Ligue de l'enseignement 11 ou dans l'une de ses associations affiliées.
- ♦ Tu peux retrouver les annonces de Service civique sur le site : [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)
- ♦ Nous pouvons t'aider à trouver une structure et une mission.
- ♦ Les contrats peuvent débuter tous les 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois.

# MÉMO

- Un jeune entre 16 et 25 ans
- Mission de 6 à 10 mois
- Pas de conditions de diplôme
- Un engagement citoyen
- 24 heures hebdomadaires
- Accompagnement à la réflexion dans le projet d'avenir
- Un tuteur désigné
- 2 jours de formation citoyenne
- Indemnité de 573.62€ par mois

## AVANTAGES

- Une indemnité mensuelle, ni imposable, ni prise en compte dans le cadre des prestations sociales
- Une couverture sociale du régime général et une assurance pour ses activités au sein de l'association
- Les trimestres du Service civique sont validés pour la retraite
- Il est possible de travailler ou de faire ses études en parallèle
- 2 jours de formations civiques et citoyennes sont proposés ainsi que la formation PSC1
- Un accompagnement dans la réflexion au projet d'avenir par le tuteur

## MISSIONS

L'association s'engage à proposer aux volontaires des missions dans le cadre des thématiques de la Ligue de l'enseignement :

- Education pour tous
- Citoyenneté et mémoire
- Culture et Loisirs
- Environnement
- Solidarité
- Santé